

# Le piège des fonds de pension

Le commissaire au Plan, Jean-Michel Charpin, planchait depuis juin 1998 sur un diagnostic sur l'avenir des retraites. Sans attendre fin mars, date de remise du rapport final, il a rendu public, fin février, l'essentiel de ses conclusions (1). Le problème des retraites n'est pas nouveau. Nombre de gouvernements s'y sont cassé les dents. Aussi, cela fait déjà un bon moment qu'on prépare, par des informations alarmistes, l'opinion publique à l'annonce de mesures offensives sur les retraites et plus particulièrement celles des fonctionnaires (2). Les données du problème semblent claires et sont largement diffusées : il y a de plus en plus de personnes âgées, l'espérance de vie augmente. Par conséquent, le rapport entre le nombre de cotisants et celui des retraités se dégrade et les régimes de retraite vont donc connaître des difficultés financières croissantes (3). Prendre des mesures s'impose nécessairement.

Mais, la démonstration est-elle si simple ? Il semble bien que non car toutes les simulations reposent sur des hypothèses bien incertaines. Le rapport Charpin base ses calculs sur un « taux d'équilibre » (sic !) du chômage de 9 %. Or, d'autres études prévoient un taux de chômage compris entre 2,8 et 18,8 % (4) ! Ce même rapport oublie que l'augmentation de la productivité peut compenser pour une bonne part l'augmentation du montant des pensions à verser. C'est ainsi qu'un gain de productivité de 1,7 % par an pendant quarante ans double la richesse créée (5). **Redistribuer cette augmentation aux actionnaires ou aux salariés est alors un choix politique de société.** S'il est incontestable que le rapport entre retraités et cotisants va être modifié avec le départ en retraite de la génération du baby-boom, les conséquences catastrophiques annoncées ne semblent pas aussi inéluctables qu'on veut bien le dire.

Quels sont donc les enjeux de cette dramatisation de la situation ? Visiblement, mettre l'opinion en condition pour lui faire accepter docilement deux solutions présentées comme

seules susceptibles de sauver le système des retraites !

Première mesure : réduire les prestations retraite tout en augmentant les recettes. Pour cela, la principale proposition de la mission Charpin consiste à allonger de façon significative la durée de cotisation pour tous les salariés. Il s'agirait pour tous les salariés du public comme du privé **d'allonger progressivement la durée de cotisation jusqu'à 170 trimestres**. En 2019, il faudrait donc avoir travaillé 42 ans et demi pour bénéficier d'une retraite complète. Vu l'âge moyen d'entrée dans la vie active, cela impliquerait donc d'attendre **65 ans et demi** !

Deuxième mesure qui relève du tour de passe-passe : **avoir recours aux fonds de pension**. Il est pourtant facile de comprendre que le mode de financement ne modifie en rien la somme à financer. « *Que les retraites soient fondées sur la solidarité entre les générations ou sur l'accumulation d'un capital, que leur financement repose sur des cotisations ou sur des revenus financiers, les biens et services consommés demain par les retraités devront être prélevés sur la production du moment* (6) ». Il suffit d'observer le triple échec des fonds de pension américains qu'on nous propose comme modèle pour être édifiés. Échec social par l'aggravation des inégalités car seuls des salariés aisés peuvent épargner. Échec financier par l'instabilité financière engendrée qui entraîne des performances médiocres voire négatives. Échec économique, enfin, par l'absence de l'impact positif escompté sur l'économie réelle : proportionnellement les États-Unis créent moins d'entreprises que la France (7) !

Alors ? Faux miracle mais vrais charlatans ! Qu'est-ce qui justifie l'acharnement des assureurs et des grandes entreprises ou de ceux qui leur sont liés comme notre actuel ministre de l'Économie et des Finances ?

Pour les assureurs, l'objectif évident est de gérer des centaines de milliards et d'en tirer les dividendes.

Pour le patronat, les arguments sont variés. Ces fonds de pension évite-

raient la prise de contrôle des entreprises françaises par des investisseurs étrangers. Or ces capitaux se moquent d'un prétendu intérêt national et ne peuvent que courir derrière le rendement maximum où qu'il se trouve. Quant à apporter des fonds propres aux entreprises françaises, celles-ci disposent depuis plusieurs années d'une capacité d'autofinancement record. Quelle est alors l'utilité réelle de ces fonds de pension si prisés ? « *Essentiellement de faciliter les restructurations du capitalisme moderne par des opérations de croissance externe, de prises de contrôle et de fusions-acquisitions. [...] Les fonds de pension [...] accélèrent l'évolution vers une nouvelle configuration caractérisée par la prise de contrôle du capital productif par les investisseurs et, simultanément, par la création d'une classe de rentiers au sein même du salariat* (8) ». Et voici un des rêves du patronat réalisé : « *Pour servir leurs intérêts d'actionnaires et de futurs retraités, les travailleurs devront aller contre leurs intérêts de salariés actuels, par exemple en diminuant le coût du travail, en licenciant, en délocalisant...* (9) » Voilà la duperie et la perversité des fonds de pension : « *Ces salariés-rentiers sont ainsi doublement perdants : comme salariés, ils supportent les conséquences de la « flexibilité » exigée par la recherche effrénée du profit maximal immédiat ; en tant qu'épargnants, ils assument en première ligne les risques liés à l'instabilité des marchés financiers* (10). »

Jean-Marie Fouquier, mars 1999.

(1) *Le Monde*, vendredi 26 février 1999.

(2) Olivier Davanne, Jean-Hervé Lorenzi et François Morin, *Retraites et Épargne*, la Documentation française, 1998.

(3) *Le Monde Économie*, 23 février 1999.

(4) *Problèmes économiques*, la Documentation française, 1996.

(5) Michel Husson, *Jouer sa retraite en bourse*, Le Monde diplomatique, février 1999.

(6) Philippe Frémeaux, *Le Serpent de mer des retraites*, Alternatives économiques, mars 1999.

(7) Jacques Nikonoff, *Triple échec aux États-Unis*, Le Monde diplomatique, février 1999.

(8) Dominique Plihon, *Au nom des entreprises ?* Le Monde diplomatique, février 1999.

(9) J.-F. Quantin, *Attaque de fond sur les fonds*, L'École émancipée, janvier-février 1999.

(10) Dominique Plihon, op. cit.